news.belgium

09 juin 2016 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2016

Fusion du Fonds des accidents du travail et du Fonds des maladies professionnelles

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur la création de Fedris, suite à la fusion du Fonds des maladies professionnelles et du Fonds des accidents du travail.

L'avant-projet vise à créer Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels, suite à la fusion du Fonds des maladies professionnelles (FMP) et du Fonds des accidents du travail (FAT). Le FMP sera intégré dans le FAT. La fusion effective aura lieu au 1er janvier 2017.

L'avant-projet règle également la gestion journalière (exercice à titre transitoire des fonctions d'administrateur général et d'administrateur général adjoint) et la gestion paritaire. Concernant la gestion paritaire, trois comités de gestion coexisteront : un spécifique à la matière des maladies professionnelles et de la gestion du Fonds amiante, un spécifique à la matière des accidents du travail et un comité général chargé des compétences résiduaires. Cette structure est nécessaire au respect fondamental des spécificités de chaque régime.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de Presse de Mme Maggie De Block, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté Boulevard de Waterloo 115 1000 Bruxelles Belgique +32 2 542 80 11 http://www.fedasil.be

